

Arrêté du 15/12/2023 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur professions immobilières (JORF n°0284 du 8 décembre 2023) – date de publication.

PROFIL POUR CE DIPLÔME :

Public visé :

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Prérequis :

Avoir son baccalauréat (général, technologique ou pro).

Il est recommandé d'obtenir son permis de conduire pour faciliter la recherche et la signature de contrat.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Modalités d'accès : processus d'inscription : dossier de candidature, entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage.

Délais d'accès : 9 mois de janvier à septembre

Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du Code du travail)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

Le titulaire du BTS Professions immobilières exerce son activité au sein de cabinets d'administration de biens, d'agences immobilières, d'organismes HLM, de sociétés de promotion-construction ou de collectivités gérant leur patrimoine immobilier.

Il peut occuper des fonctions :

- dans le domaine de la transaction immobilière en assurant le conseil et l'interface entre le vendeur et le demandeur d'un bien immobilier, dans des emplois de chef de vente, négociateur, assistant commercial.
- dans le domaine de la gestion de copropriété, en assurant les fonctions de syndic de copropriété : prise en compte de l'environnement juridique de l'immeuble, gestion budgétaire et comptable de l'immeuble, entretien de l'immeuble, organisation et tenue des assemblées générales.
- dans le domaine de la gestion locative, en exerçant les fonctions de conseiller en location, chargé d'attribution (secteur social), gestionnaire locatif ou assistant en gestion locative. Il assurera dans ce cadre deux activités principales : conclusion de mandats de gestion, gestion des baux sur leur durée.

L'ensemble de ces activités s'appuie sur une dimension affirmée de service, de conseil et de communication. Il est donc nécessaire que le titulaire du diplôme maîtrise toutes les facettes de la communication professionnelle : négociation, animation de réunions, rédactions d'écrits administratifs, juridiques ou commerciaux... Pour mener à bien son activité de conseil, il doit également assurer une veille dans les domaines juridique, économique, architectural, urbanistique...

PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Le BTS a pour objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier, une poursuite d'études est envisageable en licence professionnelles : Licence pro mention

Arrêté du 15/12/2023 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur professions immobilières (JORF n°0284 du 8 décembre 2023) – date de publication.

activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier ou gestion et administration de biens ou gestion et développement de patrimoine immobilier ou transaction et commercialisation de biens immobiliers

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Moyens et méthodes pédagogiques :

Equipe pédagogique disponible, cours dispensé en petits effectifs, accompagnement personnalisé.

Alternance : 1 semaine en cours / 1 semaine en entreprise

Modalités d'évaluation :

Contrôles ponctuels et examens blancs

Examen en fin de cursus

Validation :

Validation du Brevet Technicien Supérieur

Validation de tous les blocs de compétences en fin de cursus.

Pas d'équivalences ou de passerelles.

Contenu pédagogique :

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande par mail à secretariat.superieur@saintesprit.com

Enseignements	Nb Heure en 1ere année Par semaine	Nb Heure en 2 ^e année Par semaine
Culture Générale et Expression	3	3
Anglais professionnel	3	3
Environnement juridique et économique des activités immobilières	4	4
Administration des copropriétés et de l'habitat social	7	7
Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique	3	3
Construction d'une professionnalité dans l'immobilier	3	3

Nombre de participants : 15

Durée de la formation : 24 mois (1350h).

Arrêté du 15/12/2023 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur professions immobilières (JORF n°0284 du 8 décembre 2023) – date de publication.

Tarif de la formation :

Coût de la formation : 8500€

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « **La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal** ». Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article [L.6227-1](#) prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap :

Afin de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap, nous mettons en œuvre les moyens d'adapter la prestation.

Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite - Réglementation ERP.

Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr.

COORDONNÉES :

UFA SAINT ESPRIT 68 RUE DE PONTOISE 60 000 BEAUVAIS

03 44 12 19 40 - secretariat.superieur@saintesprit.com

Service Mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeambosco.fr.

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION :

2024 : première année de formation

Taux de réussite aux examens : NC

Taux d'interruption en cours de formation : NC

Taux de poursuite d'études : NC

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois, dont taux d'insertion dans l'un des métiers visés par la certification : NC

VALEUR AJOUTÉE :

- Accompagnement personnalisé pour la recherche du contrat d'apprentissage : atelier CV et lettre de motivation préparation à l'entretien d'embauche
- Accompagnement individualisé pendant la formation, 3 visites en entreprises par les formateurs
- Pastorale
- Internat
- Restauration scolaire